

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE SPÉCIALE**  
**LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 – 19 H**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le lundi, 11 décembre 2023 à 19h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères, Sylvie Guévin, Geneviève Hébert, Pascale Pinette et messieurs les conseillers, Luc Darsigny, Pierre Blais, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Dominique St-Pierre, directrice générale et Annick Lafontaine, greffière.

Absent : monsieur le conseiller Jean Pinard.

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Signification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget de l'exercice financier 2024 et distribution du document explicatif
5. Adoption du programme triennal en immobilisation 2024, 2025 et 2026 et distribution du document explicatif
6. Période de questions
7. Levée de la séance

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

---

**2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

---

**Résolution 34-12-2023**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du budget du 11 décembre 2023 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

**Résolution 35-12-2023**

**4. ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2024 ET DISTRIBUTION DU DOCUMENT EXPLICATIF**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Luc Darsigny et résolu :

QUE le conseil adopte le budget pour l'exercice financier 2024 au montant de 10 532 875 \$;

ET QUE le document explicatif soit imprimé dans le journal municipal *L'Écho de ma Ville* et distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

### **Résolution 36-12-2023**

#### **5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2024, 2025 ET 2026 ET LA DISTRIBUTION DU DOCUMENT EXPLICATIF**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal en immobilisation de la municipalité pour les trois prochaines années;

En conséquence, il est proposé par Pierre Blais, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE le conseil adopte le programme triennal en immobilisation de la municipalité pour les exercices financiers 2024, 2025 et 2026, tel que présenté.

ET QUE le document explicatif soit imprimé dans le journal municipal *L'Écho de ma Ville* et distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

---

### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est réservée pour les questions portant exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal en immobilisation 2024, 2025 et 2026.

---

### **Résolution 37-12-2023**

#### **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Pascale Pinette, appuyé par Geneviève Hébert et résolu :

QUE la séance soit levée à 19 h 35.

Adoptée à l'unanimité des conseillers